



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 23 mai 2020 – 11 heures

Présents : Philippe ROSSI, Aurore ASSIER, Hélène BOIS, Stephan BOIS, Maurice CATTELAN, Coralie COHENDET, Gilles DURUISSEAU, Pascal JAMEN, Carine JAUDOIN, Grégory LAVARDA, Christiane MERLOZ, Georges RICCIO, Philippe ROSSAT, Romain ROSSI, Michel SALLIERE

Absents : 0

Procuration : 0

Désignation du secrétaire de séance : Aurore ASSIER

1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe ROSSI ouvre la séance d'installation du conseil municipal.

Maurice CATTELAN et Gilles DURUISSEAU sont nommés scrutateurs.

Philippe ROSSI donne la parole à la doyenne d'âge Hélène BOIS.

2) ÉLECTION DU MAIRE

Hélène BOIS informe que le vote se déroulera à bulletins secrets.

Hélène BOIS demande aux conseillers qui est candidat au poste de Maire. **Philippe ROSSI** est candidat.

VOTE : à l'unanimité

Philippe ROSSI est élu Maire. Il prend la parole et remercie Hélène BOIS et les conseillers pour leur confiance.

3) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi prévoit un nombre d'adjoint égal à 30% maximum du nombre de conseillers, soit 4 adjoints.

VOTE : à l'unanimité pour 4 adjoints

4) ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe que le vote se déroulera à bulletins secrets.

Monsieur le Maire propose au poste de 1^{er} adjoint **Georges RICCIO (Travaux / Urbanisme)**

VOTE : à l'unanimité

Georges RICCIO remercie les conseillers pour leur confiance.

Philippe ROSSAT demande à Monsieur le Maire si les fonctions des adjoints seront arrêtées ce jour.

Monsieur le Maire précise à Philippe ROSSAT et aux autres conseillers que les délégations aux adjoints seront votées lors d'une prochaine séance mais les grandes lignes peuvent être précisées aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose au poste de 2^{ème} adjoint **Hélène BOIS (Jeunesse / Communication / CIAS)**

VOTE : à l'unanimité

Hélène BOIS remercie les conseillers pour leur confiance.

Monsieur le Maire propose au poste de 3^{ème} adjoint **Pascal JAMEN (Sports / Loisirs)**

VOTE : à l'unanimité

Pascal JAMEN remercie les conseillers pour leur confiance.

Monsieur le Maire propose au poste de 4^{ème} adjoint **Gilles DURUISSEAU (Finances)**.

VOTE : à l'unanimité

Gilles DURUISSEAU remercie les conseillers pour leur confiance et exprime une pensée particulière pour Philippe CRETIN.

5) SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local aux conseillers.

Monsieur le Maire invite les conseillers à signer la charte.

6) DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que tout ce qui ne figure pas dans la liste évoquée devra être délibéré en séance de Conseil Municipal et que toutes les décisions prises par Monsieur Le Maire seront communiquées aux élus.

Monsieur le Maire invite les conseillers à voter.

VOTE : à l'unanimité

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une signalisation a été mise en place au plan d'eau des Oudins afin d'interdire l'accès à la plage.

La commune n'a pas souhaité demander une dérogation à Monsieur le Préfet pour l'ouverture de la plage car il sera difficile de faire respecter la distanciation et les règles sanitaires.

La gendarmerie effectuera des visites sur le site et verbalisera si nécessaire en cas de non-respect de la signalisation.

La rubalise a été remplacée par des filets et des panneaux d'information ont été mis en place au niveau du portail.

L'accès à la plage est interdit mais il reste possible pour les piétons de s'y promener.

Les chiens sont interdits autour du lac. La pratique de la natation est autorisée mais non surveillée.

Les tables de pique-nique peuvent être utilisées tout en respectant le nombre maximum de personnes, soit un regroupement de 10 personnes maximum.

Monsieur MOLLARET Nicolas, gérant de « La Paillote » souhaite ré-ouvrir à partir du 2 juin.

Monsieur le Maire lui accordera la réouverture à condition de faire respecter la distanciation et qu'aucun regroupement de personnes soit devant le bar. Monsieur le Maire exigera la désinfection des sanitaires après chaque passage.

Il sera demandé à Monsieur MOLLARET de présenter un protocole sanitaire avant la réouverture afin d'écartier la responsabilité de la commune en cas d'incident.

Les soirées sont interdites jusqu'au 14 juillet (rassemblement de + de 100 personnes).

Le portail gris restera fermé et la barrière côté pont également.

Monsieur le Maire précise aux élus qu'un plan des zones de dépôts de matériaux temporaires, issus des terrassements des sites de St Avre et Hermillon, leur a été transmis par mail.

Séance levée à 11h45.

Le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de ses quatre adjoints est signé pour transmission et affichage.